



Boîte à outils sur les bibliothèques publiques en réseau. Fiche n°15
SIGB pour un réseau de bibliothèques
novembre 2024

Résumé

La décision de la mise en réseau de bibliothèques s'inscrit dans un cadre juridique et dans une démarche politique comme les premières fiches de la commission bibliothèques en réseau l'ont expliquées. Passé cette première phase décisionnaire, le travail de concrétisation peut démarrer. La mise en place d'un outil de gestion informatique adapté au contexte, au périmètre, au type de réseau souhaité est aujourd'hui incontournable.

Cette fiche décrit le cadre, le rôle et le déroulement d'un projet d'informatisation d'un réseau de bibliothèques. La première partie aborde la question de la définition du projet, la deuxième de son organisation et la troisième propose une liste des éléments spécifiques qui doivent être étudiés et définis judicieusement afin de garantir au mieux la réussite de la mise en réseau.

Sommaire

Contexte et enjeu	1
Le projet	2
Description du projet.....	2
Pourquoi mutualiser ?.....	2
Quel type de mutualisation ?.....	3
Des freins à anticiper.....	4
L'organisationnel	4
Le cadrage du projet.....	4
Qui pilote le projet ?.....	5
La rédaction du cahier des charges.....	5
Le financement du projet.....	6
L'opérationnel : la mise en place	6
Le déroulé chronologique des opérations.....	6
Les points importants du projet.....	6
Définition des spécificités attendues de la solution par rapport au projet.....	7
Annexe	8

Contexte et enjeu

Les administrations publiques, incitent de plus en plus leurs services à réfléchir et à travailler en mode collaboratif tout en mutualisant leurs moyens.

Une démarche souvent dictée par des raisons économiques et pratiques mais qui, nous le verrons dans le premier chapitre, peut servir la cause des bibliothécaires, pour la plupart convaincus de l'intérêt des mises en réseau des bibliothèques.

Aujourd'hui c'est un fait, la mise en réseau des bibliothèques est systématiquement évoquée, étudiée et parfois même retenue notamment lors de la rédaction du projet scientifique et culturels qui la met en évidence.

Le périmètre de ces rapprochements est multiforme et varie d'un territoire à l'autre. La commission Bibliothèques en réseau" a largement étudié les possibilités de construction de ces regroupements et nous vous renvoyons sur les autres fiches qu'elle a déjà réalisées¹.

Nous constatons que le SIGB (Système Intégré de Gestion de Bibliothèque) est souvent la première brique de la construction d'un réseau. Cette solution informatique répond à la fois à des besoins d'outils de gestion pratiques, il favorise la circulation d'informations pour les usagers et les professionnels et peut répondre à des objectifs stratégiques de souhait de collaboration de la part des directions : il constitue souvent le premier acte de structuration d'un réseau.

Rappelons que le SIGB permet de gérer et de faciliter les différentes tâches liées au travail quotidien des bibliothèques : catalogage, gestion des usagers, circulation des documents, statistiques, accès à un portail documentaire commun.... son rôle est donc éminemment crucial dans une mise en réseau complète ou partielle.

Cette fiche a pour objectif d'apporter des éléments techniques et normatifs qui permettront de comprendre les enjeux et le rôle de la mise en place d'un outil de gestion informatique sur un réseau de bibliothèques. Elle a pour vocation de lister les points de vigilances à observer telle que la RGPD (règlement général de protection des données) et la RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) mais surtout de mesurer les possibilités et les intérêts de l'adoption d'un outil informatique partagé.

Le projet

Description du projet

Les attendus d'un projet de mutualisation d'un SIGB doivent faire écho à un projet de territoire spécifique, à un schéma de Lecture publique ou à une action identifiée dans un projet scientifique et culturel. La mise en place d'un SIGB commun doit s'inscrire dans un projet plus global soutenu et validé par les élus.

La mise en réseau d'un ensemble de bibliothèques peut rassembler des structures très variées tout en permettant de proposer une offre homogène et plus riche aux habitants du territoire.

Pourquoi mutualiser ?

Le premier objectif d'un SIGB commun est d'améliorer le service rendu au public : carte unique, accès à un catalogue plus vaste, portail de services et d'informations commun....

Le deuxième objectif est de faciliter les pratiques des bibliothécaires bénévoles et salariés : circulation des documents, optimisation des acquisitions, centralisation du catalogage, gestion des usagers, administration de l'outil informatique centralisé, répartition de l'expertise, etc.

Le troisième relève de la volonté des élus de réduire les coûts d'investissement et les charges de fonctionnement : diminuer les frais de mise en œuvre et de maintenance du SIGB, des formations liées à l'outil, de l'acquisition de notices....

Quel type de mutualisation ?

D'un SIGB commun, avec base bibliographique et base usagers communes à un SIGB partagé mais utilisé de manière indépendante par chaque entité qui reste maître de son fonctionnement, on peut imaginer toutes les déclinaisons possibles.

¹ Boîte à outils de la commission Bibliothèques en réseau de l'ABF : voir notamment les fiches n°1, *Compétences intercommunales et mutualisation* ; 2, *Quels modes d'organisation en réseau ? Essai de typologie* ; 3, *La circulation des documents au sein d'un réseau de lecture publique*. <https://www.bibenreseau.abf.asso.fr/boiteaoutils/>.

Quelles sont les fonctionnalités qui peuvent être prises en compte par le SIGB mutualisé ?

- la base bibliographique cœur du SIGB : la mutualisation d'un catalogue représente un gain de temps pour les bibliothécaires qui profitent du travail de l'ensemble des professionnels du réseau, elle permet une homogénéisation des pratiques avec un catalogue centralisé ;
- le gestion des usagers : les usagers peuvent circuler dans les différents lieux, emprunter et rendre des documents dans les différentes bibliothèques. Ils ont accès aux informations de l'ensemble des actions menées dans les bibliothèques ;
- la circulation des documents : Les documents, en fonction des choix pris, seront attribués temporairement ou définitivement aux différentes structures. Ils peuvent être éventuellement rendus dans n'importe quel endroit. Ils peuvent être rendus dans n'importe quelle bibliothèque si le réseau dispose d'une navette assurant le transport des documents d'une bibliothèque à l'autre ;
- un portail internet commun : On y trouvera le catalogue des collections en ligne, des possibilités de réserver les documents, des sélections, informations sur le réseau, agenda commun, des ressources numériques en ligne dont les coûts d'abonnement sont mutualisés ;
- les statistiques : le SIGB devra permettre d'extraire les données nécessaires à la saisie des statistiques du ministère de la Culture en prenant en compte les spécificités du réseau ;
- des outils collaboratifs : alertes, messagerie, planning ;
- la gestion de différents services : protection des Espaces publics numériques (EPN), automates RFID ;
- la gestion centralisée des dépôts de la bibliothèque départementale et des réservations : l'intégration des notices correspondant aux prêts de la bibliothèque départementale peut être centralisée, les demandes de retours.

Dans un monde idéal de partage et de collaboration c'est évidemment l'usage mutualisé avec partage de la base bibliographique qui sera privilégié. La plupart des fournisseurs proposent néanmoins la possibilité de bases bibliographiques différenciées par bibliothèques ou même regroupements de bibliothèques, permettant des pratiques autonomes de catalogage et de gestion des usagers tout en mutualisant les coûts et le portail, par exemple.

Les avantages d'un SIGB mutualisé ?

Pour la ou les collectivités concernées, la mutualisation d'un outil informatique de gestion de bibliothèque générera des avantages directs ou indirects :

- **Les avantages directs** : à travers les économies financières d'investissement et de fonctionnement réalisées sur l'outil informatique (achat du logiciel, prestation de mise en œuvre, hébergement, formation...) mais aussi souvent en termes de majoration des subventions perçues dans le la cadre de projets intercommunaux ;
- **Les avantages indirects** : à travers une gestion plus efficace et plus visible de l'action publique des bibliothèques. La mutualisation d'un catalogue étant lié à la mise en commun des collections, à budget constant, on peut ainsi assister à un effet de complétude des acquisitions et donc d'amélioration du fonds documentaire.

Pour les usagers, c'est la possibilité de bénéficier de services augmentés notamment grâce au portail internet : possibilité d'emprunts élargie, pluralité des supports, diversification et augmentation de l'offre physique et numérique, sentiment d'appartenance à un service de qualité.

Pour les bibliothécaires salariés ou bénévoles, à travers l'outil informatique, c'est la possibilité de rationaliser de nombreuses tâches. Ils/elles pourront, en fonction des compétences de chaque et de l'organisation définie, se positionner de manière optimale. Une structuration qui générera des gains de temps, de cohérence, d'efficacité.

La centralisation du catalogage par exemple apportera une qualité des informations collectées et une libération de temps pour d'autres tâches comme l'action culturelle et l'accueil du public.

Des freins à anticiper

Le projet de mutualisation du SIGB peut générer des réticences liées aux changements et aux transformations inhérents à la mise en place d'un outil informatique qui va bousculer l'ensemble des pratiques et des habitudes.

La mise en réseau, la mise en place de nouveaux protocoles, le temps à consacré au projet, la convergence des tâches vers une plateforme unique vont engendrer des craintes de perte d'autonomie et de remise en cause du « pourquoi je me suis engagé ? ».

Ces craintes peuvent porter sur la question de la carte unique, du catalogue mutualisé, de la circulation de document par la navette avec la peur de perdre l'attractivité de sa bibliothèque au profit d'une plus grande, de perdre le contrôle de ce qui nous "appartenait", de devenir un "drive" avec des lecteurs venant chercher seulement des réservations.

Elles peuvent aussi porter sur la question du maintien d'une équipe de bénévoles, des tâches à réaliser pendant la mise en place du SIGB, de la redistribution inévitable des rôles.

A un niveau plus général, des interrogations peuvent survenir sur le risque que l'intérêt de la communauté et de la mutualisation passe avant l'intérêt local et communal.

L'organisationnel

Le projet validé, il faut définir son cadre, clarifier le rôle de chacun, délimiter les différents chantiers.

Le cadrage du projet

Le choix de la structure juridique porteuse du projet

Juridiquement le portage du projet peut prendre des formes variées, il peut être porté par une intercommunalité, par plusieurs communes, par des systèmes mixtes...; idéalement, s'agissant d'un projet de mutualisation c'est l'EPCI ou toute autre instance intercommunale du territoire qui sera le plus légitime dans la mise en place et dans la gestion d'un SIGB mutualisé.

Un choix d'autant plus judicieux que la loi permet de nombreuses possibilités de prise en charge intercommunale de la lecture publique (voir la fiche n°1 *Compétences et mutualisation*) et que les taux des subventions sont, dans le cas des réseaux, souvent majorés afin d'encourager cette option

Le projet peut être également porté par les bibliothèques départementales qui proposent aux bibliothèques ou réseaux de bibliothèques de leurs territoires d'intégrer leur fournisseur de portail et SIGB.

Le choix du portage doit être défini en amont du projet par les élus du territoire qui peuvent être accompagnés dans cette phase, mais aussi dans les autres, par les DRAC (Direction Régionales des Affaires Culturelles) services déconcentrés de l'Etat, par les équipes de bibliothèque départementale locale ou par des cabinets d'études spécialisés.

Le rôle des différents acteurs

Un tel projet avant d'être un projet technique est un projet humain. Les différents acteurs concernés par le projet : élus, bibliothécaires (salariés ou bénévoles), services techniques de la structure porteuse, conseillers au livre et à la lecture de la DRAC, conseillers de la Bibliothèque départementale., peuvent avoir des attentes et des objectifs différents.

Une phase de rencontres, d'échanges et de co construction doit permettre, en fonction des besoins locaux, d'acculturer progressivement les différentes personnes aux aspects techniques et stratégiques du projet.

Cette étape va permettre à ces acteurs de mieux maîtriser et identifier les différents axes de travail validés et programmés. Elle va permettre d'anticiper d'éventuelles résistances et incompréhensions qui seraient liées au projet. La bibliothèque départementale peut être sollicitée par exemple pour des formations numériques à l'intention des équipes de bénévoles.

L'organisation des travaux

Il s'agit d'organiser, de faire converger les attentes et les besoins de tous les acteurs dans la définition du projet afin que celui-ci appartienne à tous. Un SIGB en réseau répond a des attentes spécifiques, la liste des attendus doit être la plus exhaustive possible.

Selon le contexte, des temps de travail collectifs doivent être proposés. Ils peuvent prendre la forme d'ateliers thématiques spécialisés, par exemple : quelle doit être l'organisation de la circulation des collections ?

Il ne faut pas négliger les expériences d'autres réseaux de bibliothèques. Un travail de benchmark auprès d'autres réseaux sous forme d'appels téléphoniques à partir de grilles de questions peut permettre d'éviter des écueils et d'intégrer des éléments techniques oubliés.

Ce travail collectif ou en groupe doit déboucher sur une formalisation claire des attentes du projet dont le périmètre pourra avoir été défini en partie au préalable par les élus.

Qui pilote le projet ?

La mise en place d'un comité de pilotage est indispensable. Ce comité organisera dans le temps les différentes phases du projet, il assurera le lien entre les différents acteurs : élus, bibliothécaires, techniciens, prestataires, DRAC, cabinet d'études...

En lien avec le comité technique plus opérationnel, il s'assurera du bon déroulé et de la bonne exécution des différentes phases.

La rédaction du cahier des charges

il sera rédigé par le comité de pilotage avec un accompagnement éventuel de la part de la bibliothèque départementale du département et/ou d'un cabinet d'étude.

Le cahier des charges doit être précis tant dans la description des attendus fonctionnels que ceux des services. C'est sur la base de ce document que s'organiseront la définition du projet, sa mise en service, son suivi. C'est un contrat qui engage les clients et les prestataires. Il est important que les services informatiques et communication (portail) de l'institution publique, soient associés à sa rédaction.

S'agissant d'une mise en réseau de bibliothèques, les attentes de fonctionnalités logicielles sont très spécifiques. Même si ces spécificités sont de plus en plus prises en compte par les éditeurs de logiciel, il convient d'être vigilant dans la définition des besoins et des résultats attendus.

Les "cahiers des charges types" doivent être utilisés avec prudence. N'hésitez pas à consulter les documents rédigés par d'autres structures comparables qui ont effectué la même démarche et à prendre contact avec elles.

Le financement du projet

Le financement du projet reposera sur la collectivité porteuse qui pourra solliciter les différents financeurs : département, DRAC, région.

- Ce type de projet peut être financé à hauteur de 50 % par la DRAC.
- Les départements financent ce type d'opération. Les taux de financement sont variables d'un département à l'autre. La bibliothèque départementale est votre interlocuteur privilégié sur ce sujet.
- Les régions peuvent aussi participer au financement. Pour connaître les modalités et les taux de financement, contacter le service livre et lecture du Conseil régional.

Les projets à dimension intercommunales bénéficient en général de bonification.

Dans le cadre d'un portage par un EPCI on peut imaginer plusieurs cas de figures :

- un financement total par l'EPCI ;
- un financement par l'EPCI qui facture aux communes un droit d'entrée, les coûts de maintenance.

Exemple : La Communauté de commune du Clunisois qui a prévu de coordonner l'informatisation du réseau de bibliothèques de son territoire, mais chaque commune concernée doit financer son raccordement.

L'opérationnel : la mise en place

Le déroulé chronologique des opérations

- Réflexion et prise de décision des élus.
- Mise en place des structures du pilotage.
- Rédaction du cahier des charges.
- Consultation de différents prestataires.
- Échanges avec d'autres structures avec des projets similaires.
- Choix de la solution retenue.
- Demandes de subventions et commandes.
- Mise en place d'un comité technique qui travaillera en lien avec le prestataire.
- Mise en place du planning : récupération des différentes bases, tests (prévoir plusieurs versions tests) , formations, mise en service.

Les points importants du projet

- Définir le pilote pour la médiathèque ou le réseau du groupe de travail.
- Définir qui sera l'administrateur système.
- Établir un calendrier prévisionnel de chaque phase avec le ou les équipes et le prestataire retenu : préparation, déploiement, suivi.

Dans la phase de préparation :

- Prévoir des réunions régulières avec les différents acteurs des médiathèques, le pilote et le prestataire pour la récupération des données.
- Exportation et envoi des bases bibliographiques à l'éditeur du SIGB choisi afin qu'il prépare la récupération de données des logiciels existants le cas échéant (étude des notices bibliographiques, exemplaires, autorités,...)

- Étude des intégrations tests fournies par l'éditeur du SIGB , dans le cadre d'un réseau. Au regard du résultat, définir de quelle site proviendront les notices prédominantes sur lesquelles seront rattachés les exemplaires, et quels types de données on conserve ou pas.
- Prévoir les niveaux d'accès en fonction des postes et planifier les formations en fonction des droits accordés aux agents.
- Planifier les formations des administrateurs (SIGB, portail).
- Définir les phases de déploiement :
 - prévoir la fermeture des sites,
 - formation des agents.

Dans la phase de suivi :

- Prévoir des formations complémentaires.
- Assurer un suivi des bugs et des défauts.
- Prévoir d'affiner et de reprendre le paramétrage si nécessaire.
- Organiser des formations en intra.

Définition des spécificités attendues de la solution par rapport au projet

Le paramétrage du logiciel, sans être immuable, dépend des options prises, certains retours en arrière peuvent être compliqués. Il est donc essentiel d'avoir réfléchi et défini les attendus spécifiques du projet en amont.

Dans le SIGB

- Les collections: définir les choix de fonctionnement : fonds flottants ou pas, achats mutualisés (acquisitions), périodiques, navette....
- La circulation des collections, des prêts
- La gestion des usagers : la carte unique, la GRU (gestion de la relation avec l'utilisateur), dans le respect du RGPD (règlement général de la protection des données personnelles)
- Les statistiques (fonds, transactions, usagers, périodiques...)
- Les services : planning, outils de coordination (navette) , intégration des notices de la bibliothèque départementale ou d'autres sources...
- L'interaction avec la bibliothèque départementale.
- RGPD : règles à définir, paramétrage avec l'éditeur.

Sur le portail

- Pré-structuré ou sur-mesure. Attention aux investissements financiers et humains dans le cas de projets spécifiques.
- La recherche documentaire : définir le type d'outil de recherche et le niveau de précision souhaité.
- Les ressources numériques: abonnements directs à des ressources et/ou ressources proposées par la BD (intégration par connecteurs ou simples liens vers le portail de la BD).
- Les outils rédactionnels nécessaires au projet: informations sur le réseau : les horaires de chaque structure, le plan d'accès...
- Les services aux usagers : consultation du compte, information, animation.
- L'accessibilité : veiller au respect du RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité).

Les spécificités de terrain

- Comment sera effectué le déploiement sur les différents sites: global, phasé.
- Qui seront les différents acteurs (salariés et bénévoles) et quels seront leurs rôles ?
- Choix de fonctionnement des différents services : exemple de la navette qui peut être gérée en interne ou externalisée.

Annexe

- **Qu'est ce qu'un réseau ? Un réseau c'est varié : détailler différents cas de figures**

Fiche : <https://biblio.dordogne.fr/images/bib-des-bibs/actu-pro/2017oct/sbarbas1.pdf>

- **Pourquoi un SIGB ? ça sert à quoi ?**

Lien vidéo "Les SIGB Systèmes Intégrés de Gestion des Bibliothèques" :

<https://www.youtube.com/watch?v=0eicLBUqAXQ>

- **"Piloter un projet informatique en bibliothèque"** - Formation initiale des élèves conservateurs territoriaux de bibliothèques - INET : <https://fr.slideshare.net/VirginieDelaine/lcosysteme-informatique-en-bibliotheque-le-sigb>

- **Réinformatiser une bibliothèque** - Presse de l'ENSIB : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/71091-reinformatiser-une-bibliotheque.pdf>

Des suggestions pour améliorer cette fiche ? Des exemples à proposer pour l'enrichir ? Des questions sur le thème présenté ? Écrivez à bibenreseau@abf.asso.fr

Cette fiche est publiée sur le blog <http://www.bibenreseau.abf.asso.fr> > Boîte à outils

CC-BY-NC : Libre reproduction
et réutilisation en citant la source

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE

31 rue de Chabrol - 75010 Paris
www.abf.asso.fr - info@abf.asso.fr